

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2014

Présents : Madame CORNUAULT - Messieurs GUILLOT - PERRADIN - GIVRE - GUILLOTON - CHANET - BOURGEY - COUTURIER - Mesdames LANET - SANDRIN.

Monsieur BOURGEOIS est représenté par Monsieur BOURGEY

Absents : M. MONNET - Mesdames MOREY - BRAC de la PERRIERE

Monsieur PERRADIN a été élu Secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/02/14

L'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/02/14 est reportée à un prochain conseil.

2. Loyer logement communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un locataire d'un logement communal a donné sa dédite au 31/12/2013 et quitté le logement le 18/12/13.

Le loyer de décembre, d'un montant de 510.55 €, ainsi que le montant des charges, d'un montant de 75 €, sont impayés à ce jour.

Madame le Maire précise que la caution versée lors de la prise de location du logement a été imputée sur le loyer d'octobre.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la dette.

Après en avoir délibéré, et dans un premier temps, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de demander à Monsieur le Trésorier d'avoir recours au garant du locataire afin de recouvrer le loyer et les charges impayées du mois de décembre.

3. Dématérialisation des actes : reconduction de la télétransmission

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, en avril 2001, et pour une durée de 3 ans.

Une convention entre le Préfet de l'Ain et la Commune a été signée.

La durée de validité de cette convention va prochainement arriver à échéance.

Il conviendra de prolonger cette durée par la signature d'un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, accepte la reconduction de la télétransmission des actes et autorise Madame le Maire à signer l'avenant avec la Préfecture.

4. Questions diverses

Opération « Premières pages »

Monsieur Couturier informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération « premières pages », le Conseil Général de l'Ain et la CAF offrent un livre aux enfants nés en 2013.

La bibliothèque s'associe à cette opération en réalisant la distribution des livres du 24 mai au 30 septembre.

La Poste

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la poste fermera son bureau, situé dans le bâtiment de l'hôtel de ville, à compter du 3 mars. Le bureau de tabac deviendra « relais poste » à compter de cette même date, et offrira aux Utingeois l'essentiel des services postaux en proposant une amplitude horaire beaucoup plus large.